



Non respect des clauses crédit immobilier

Par **davidk**, le **30/01/2012 à 07:01**

Bonjour,
J'ai souscrit deux prêts immobiliers auprès de ma banque. Le premier pour financer les frais de notaire et le second pour le bien immobilier.
Ayant actuellement des difficultés financières, je souhaite faire un report de mensualités.
Pour le premier prêt la banque accepte le report des mensualités, par contre sur le second elle refuse. Les deux prêts sont regroupés sur une seule offre, donc elle comporte les mêmes clauses pour les deux prêts.
A plusieurs j'ai contacté ma banque mais elle ne veut rien faire.
Est-ce que je peux demander la rupture du contrat pour non respect des clauses et qu'est-ce que cela peut engendrer.
Merci pour vos réponses

Par **amajuris**, le **30/01/2012 à 10:17**

bjr,
quelles sont les clauses que selon vous la banque ne respecte pas ?
à vous lire c'est vous qui voulez modifier le contrat que vous avez signé et non la banque.
ncdt

Par **davidk**, le **30/01/2012 à 11:45**

Bonjour,
La clause qui n'est pas respectée est celle qui mentionne que je suis autorisé à reporter les mensualités.